

FR

FR

FR

FICHE ACTION POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	Projet d'appui au processus électoral 2010		
Coût total	11.580.000EUR: - Contribution de la CE: 6.500.000 EUR - Autres contributions: 5.080.000EUR		
Méthode d'assistance	Approche projet		
Mode de gestion	Gestion conjointe et gestion partiellement décentralisée		
Code CAD	151-61	Secteur	Elections

2. MOTIF

2.1. Contexte sectoriel

La tenue des élections présidentielle et législatives libres tous les cinq ans, suivant des procédures équitables et transparentes, est fixée par la Constitution centrafricaine du 27 décembre 2004. C'est aussi une exigence des conclusions du Dialogue Politique Inclusif (DPI) conclu en décembre 2008 par les six entités qui s'efforcent de consolider la paix et de promouvoir la stabilité en RCA depuis l'Accord de Paix Global de Libreville signé en juin de la même année. La majorité présidentielle, l'opposition démocratique, les autres partis, la société civile, les pouvoirs publics et les mouvements politico-militaires constituent ces six entités.

Un préalable à l'organisation des élections de 2010 consiste en la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) et la sécurisation du territoire, alors qu'en ce début 2010, la RCA demeure dans une période de calme relatif, mais de stabilité encore fragile.

D'un point de vue de l'administration électorale, le Code électoral a été révisé par l'Assemblée Nationale en 2009 et son adoption a été effective le 2 octobre 2009. Après un arrêté présidentiel, la CEI a été mise en place le 8 octobre 2009, selon un mode consensuel et selon un mode de fonctionnement exceptionnel (article 12 du Code électoral). Ainsi, les 31 membres de la CEI sont issus des six entités représentées au sein du DPI. En novembre 2009, la CEI a établi son règlement intérieur et a démarré ses activités portant dans un premier temps sur son installation, ainsi que celles de ses démembrements au niveau des comités locaux et l'établissement d'un chronogramme prévisionnel d'activités.

Début 2010, la CEI a du faire face à une situation de blocage, causée essentiellement par les difficultés rencontrées lors de la composition des comités locaux. Cette situation a pu être résolue grâce à l'intervention du Médiateur de la République et par la signature d'un protocole d'accord intervenue le 13 février 2010 entre les différents partis politiques. En conséquence, le premier chronogramme de la CEI, lequel s'inscrivait alors dans la perspective d'un premier tour des élections présidentielles et législatives le 18 avril 2010, suivi par un second tour programmé le 23 mai 2010, devra certainement être révisé. Ce nouveau calendrier s'inscrira alors hors des délais constitutionnels.

D'autre part, le Président de la République a informé la Commission européenne de son souhait de voir des observateurs de l'Union européenne déployés dans le pays pour suivre les opérations électorales.

2.2. Enseignements tirés

Alors que le déroulement du dernier processus électoral de 2005 a été considéré par la Communauté internationale comme acceptable, de nombreuses recommandations, à caractères techniques, ont été néanmoins formulées.

Ces recommandations consistent en :

- l'intensification de la formation du personnel électoral dès l'inscription des électeurs,
- une meilleure participation des partis politiques aux opérations d'inscriptions des électeurs,
- l'assurance d'un meilleur affichage des listes électorales pour correction,
- de meilleurs moyens pour la conservation, la publicité et la reproductibilité des listes électorales,
- l'amélioration de la qualité et de la fiabilité du matériel électoral.

La CEI prévoit une collaboration avec des ONG spécialisées (expérience durant les élections de 2005 et dans les activités de sensibilisation) répondant à des critères de sélection préétablis.

2.3. Actions complémentaires

Le présent projet doit permettre à la République Centrafricaine d'honorer ses engagements d'aboutir à la transition d'un régime démocratiquement élu à un autre, et ce malgré l'environnement social, politique et sécuritaire prévalant. Consacré au financement du processus électoral, ce projet est en cohérence avec le premier domaine de concentration « bonne gouvernance et réhabilitation » du Document de stratégie pays (DSP) et du Programme indicatif national (PIN) du 10^{ème} FED et repose sur les principes de la Déclaration de Paris, où la Commission européenne apporte son soutien à la politique de renforcement des structures et au fonctionnement de l'Etat dans le cadre de la bonne gouvernance.

A ce titre, ce projet « élections » complète les autres actions de ce domaine de concentration, telles qu'elles sont présentées dans le DSP/PIN, à savoir :

- la réhabilitation ou la construction des infrastructures administratives et socio-économiques,
- le renforcement du secteur justice et de la police,
- la revitalisation de l'économie rurale à travers des projets de microréalisations,
- un soutien global à la restauration de l'autorité de l'Etat.

Ces éléments s'inscrivent dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) pour la période 2008-2010, été adopté par le gouvernement centrafricain en septembre 2007.

2.4. Coordination des bailleurs de fonds

Sur un coût total du processus électoral 2010 estimé à plus de 11.580.000 d'euros, la Communauté internationale financera plus de 70% de celui-ci à travers un financement conjoint géré par le PNUD.

Depuis sa mise en place, la CEI a tissé de forts liens avec les partenaires internationaux desquels elle reçoit à la fois de l'expertise technique et des financements. Les financements proviennent avant tout de la CE (59% du total prévisionnel), mais aussi de la France, du PNUD et du Fonds de Consolidation de la Paix. Les USA devraient financer des ONG qualifiées dans les domaines de l'éducation civique et de la sensibilisation.

C'est suite à la mission d'évaluation de la Division d'Assistance Electorale des Nations unies conduite en novembre 2009 que le PNUD a établi un document projet intitulé : « Projet d'appui au cycle électoral 2010 en RCA ». Ce projet propose qu'une équipe électorale technique (Unité de Gestion de Projet – UGP) d'environ 10 à 12 experts apporte son assistance auprès de la CEI dans les différents champs d'actions du cycle électoral.

3. DESCRIPTION

3.1. Objectifs

L'objectif global du programme est de promouvoir la démocratie à travers le renforcement de l'Etat de droit comme préalable à un développement durable.

Le programme vise plusieurs objectifs spécifiques tels que:

- la contribution à un déroulement optimal des élections présidentielle et législatives en 2010 dans des conditions de garantie, de liberté, d'inclusion et de transparence prévues par la Constitution et le Code électoral;
- la mise à disposition du matériel électoral nécessaire à l'élaboration des listes électorales, à l'organisation des scrutins et le traitement des résultats ;
- l'assurance que l'ensemble des populations centrafricaines soient informées (en particulier dans les zones rurales y compris celles où des populations déplacées ont trouvé refuge suite aux à l'insécurité dans leur région d'origine) sur les questions électorales et de promotion des droits civiques et politiques en général.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Le résultat à court terme vise à l'organisation d'élections présidentielle et législatives libres et transparentes.

Sur un plus long terme, le résultat escompté consiste à bâtir des fondements pour les futures élections dans lesquelles la CEI et ses partenaires seront pleinement en mesure d'accomplir leurs mandats respectifs, sans l'aide ou avec une assistance limitée de la Communauté internationale.

Ce projet s'articule ainsi autour des pôles d'activités suivants :

- la gestion et la coordination du programme d'assistance technique, au niveau central à Bangui, rassemblant la CEI et ses partenaires nationaux et internationaux ;
- une aide à la mise en place effective de la CEI et de ses démembrements aux niveaux des comités locaux ;
- une aide à la formation et à la sensibilisation de l'ensemble des acteurs qui constituent l'administration électorale centrafricaine ;
- une aide à l'inscription des électeurs et à la préparation de listes électorales fiables, publiques et contrôlables, et où les électeurs auront reçu une carte électorale garantissant leur identification ;
- une aide à l'organisation matérielle des opérations de vote avec un matériel simple mais complet et adéquat (acquisition des urnes, bulletins de vote, imprimés, kits électoraux, etc.);
- une aide aux programmes d'éducation civique et de sensibilisation devant toucher l'ensemble du territoire (une attention toute particulière sera portée aux populations déplacées) mais aussi les populations réfugiées dans les pays frontaliers. Ces activités seront développées en partenariat avec des membres de la société civile (ONG) et les médias ;
- une aide à sécurisation du processus électoral (plan de sécurité électoral, création d'un centre de coordination, formation spécifique des autorités nationales compétentes).

3.3. Risques et hypothèses

3.3.1 L'insécurité dans certaines régions, sous contrôle de groupes rebelles armés et la prolifération illicite d'armes de petit calibre et d'armes légères, représente un risque majeur pour mener à bien les opérations de l'ensemble du cycle électoral.

Mesures de préventions/conditions : Le processus électoral sera conditionné par des résultats probants de la mise en œuvre du processus DDR initié début 2010. Ce processus sera aussi favorisé si la Constitution et le Code électoral sont respectés et si un cadre consensuel entre les 6 entités politiques du DPI est maintenu.

3.3.2 La prise en charge par l'Etat centrafricain d'une partie substantielle du budget du processus électoral représente un risque potentiel.

Mesures de préventions/conditions : La mobilisation du cofinancement européen est conditionnée par l'inscription par le gouvernement dans le budget 2009/10 du financement d'une partie majeure du processus électoral et par la mobilisation de ces ressources.

3.3.3 Des situations de blocages répétés au sein de la CEI, telle que celle du début 2010 lors de la composition des comités locaux, peuvent représenter un risque dans le respect des délais relatifs au calendrier électoral.

Mesures de préventions/conditions : La poursuite du dialogue avec les divers acteurs institutionnels et non étatiques doit être entretenue tout au long du processus électoral.

3.3.4 L'adoption d'un nouveau Code électoral pourra engendrer des interprétations diverses sur certaines dispositions de ce code (i.e. recensement ou révision des listes électorales).

Mesures de préventions/conditions : La capacité de l'ensemble des acteurs nationaux, à accepter certaines déficiences (dispositions en pratique non/mal applicables) du Code électoral et à les résoudre, dans le cadre de l'intérêt national, constituera un autre élément d'importance pour assurer la crédibilité du processus électoral.

3.3.5 Une mauvaise préparation de l'opération d'élaboration des listes électorales et de la révision du découpage électoral pourrait compromettre la crédibilité du processus électoral.

Mesures de préventions/conditions : Suivi et vérification des diverses phases de la méthodologie de mise en œuvre du fichier électoral et renforcement des systèmes de validation et contrôle (affichage, diffusion auprès des partis politiques, délais d'exécution des contentieux, etc.). La gestion du contentieux, qui s'établira en coordination avec la Cour Constitutionnelle, devra faire preuve d'une attention toute particulière (mise à disposition de guides pratiques sur les procédures de gestion de contentieux, formations spécifiques, etc.)

3.3.6 L'état des infrastructures (routes et réseau aérien) et de l'administration centrafricaine représente un grand défi pour la mise en œuvre des opérations électorales.

Mesures de préventions/conditions : Des dates précises des différentes phases du processus électoral devront prendre en considération l'impact de la saison des pluies dans les différentes régions du pays.

3.3.7 Un manque de coordination entre les différents partenaires du projet, pour la mise en œuvre de l'emphase sur les aspects politiques et stratégiques, pourrait engendrer des retards du respect du calendrier électoral.

Mesures de préventions/conditions : L'installation de l'UGP du PNUD, de l'expert électoral de la DUE (conseil et supervision) au sein de la CEI et la mise en place dans les meilleurs délais du Comité de pilotage et du Comité de coordination technique feront des recommandations sur certains aspects techniques du processus électoral : (i) le choix du mode d'élaboration de la liste électorale, (ii) la mise en place du Centre National des Traitements Informatiques des Elections (CNTIE), (iii) le mode de distribution des cartes d'électeurs, (iv) le mode de paiement des agents électoraux, (iv) la préparation et la production des bulletins de vote, etc.

3.3.8 Le PNUD RCA n'est pas en mesure de se doter de la capacité opérationnelle en vue de mettre en œuvre son projet d'appui électoral.

Mesures de préventions/conditions : la Commission maintient une coordination étroite avec le PNUD dans la mise en place de ce projet commun à travers un assistant technique électoral (voir point 4.1)

3.4. Questions transversales

Ce projet est au cœur de thèmes transversaux que sont l'égalité des genres et le droit des femmes, les droits humains et la bonne gouvernance.

3.5. Parties prenantes

Le groupe cible du programme est la population centrafricaine jouissant de ses droits civiques et en âge de voter dans son ensemble. Toutefois, un accent tout particulier doit être porté sur les populations déplacées à l'intérieur du pays, celles réfugiées dans les pays limitrophes, mais aussi sur les femmes et les populations en âge de voter pour la première fois depuis le dernier processus électoral de 2005.

Sur le plan opérationnel, la CEI et le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation sont les principaux acteurs du processus électoral depuis le décret présidentiel du 8 octobre 2009 portant sur la mise en place de cette institution. Comme le souligne l'article 10 du Code électoral, la CEI est chargée de la préparation de l'organisation et de la supervision des élections.

La Cour Constitutionnelle, est en charge d'apporter sa contribution dans le contrôle de la régularité et le règlement des litiges.

Les partis politiques, au-delà de leur représentation au sein de la CEI et des Comités locaux, sont à la fois, par nature, parties prenantes et bénéficiaires du projet.

La société civile s'est montrée pleinement partie prenante dans les processus électoraux antérieurs et plus récemment lors de sa participation et de ses contributions au DPI.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Mode de gestion

Le projet sera mis en œuvre en gestion conjointe pour l'appui au processus électoral et en gestion partiellement décentralisée pour l'assistance technique-expertise électorale. Une convention de financement sera signée avec la République Centrafricaine.

4.1.1. Pour la mise en œuvre de l'appui au processus électoral, une convention de contribution sera signée entre l'UE et le PNUD conformément au FAFA. Le PNUD gèrera le fonds commun créé à cet effet et alimenté par les contributions des différents bailleurs de fonds.

Le PNUD mettra en place une Unité de gestion de projet (UGP) qui aura la responsabilité de la mise en œuvre du projet.

La coordination des partenaires financiers s'organisera à travers des mécanismes de coordination que sont le Comité de pilotage pour les orientations et les prises de décision et un Comité de suivi chargé des orientations et conseils techniques.

4.1.2. En gestion partiellement décentralisée, une assistance technique en appui au processus électoral sera financée sur le projet. Cette AT travaillera en étroite collaboration avec la CEI et l'équipe d'expertise de l'UGP. Tout en assurant un rôle proactif au sein du projet et tout en tenant informé la Délégation de l'Union européenne sur l'évolution du processus électoral, l'AT assumera un rôle à la fois de conseil et de supervision des activités d'appui au processus électoral fournies à la CEI et à ses partenaires. La Commission exerce un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

4.2. Procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions

4.2.1 Pour l'appui au processus électoral, tous les contrats mettant en œuvre l'action doivent être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standards établis et publiés par le PNUD. Cette action bénéficiera d'un financement rétroactif. La date d'éligibilité sera mentionnée dans les Conditions Spéciales de la Convention de Financement.

4.2.2 Pour l'assistance technique en appui au processus électoral, tous les contrats mettant en œuvre l'action devront être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standard établis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des opérations extérieures, tels qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure en cause.

La participation aux marchés d'assistance technique est ouverte à toutes les personnes physiques et morales visées par le FED. L'ordonnateur compétent peut étendre la participation à d'autres personnes physiques ou morales sous couvert du respect des conditions établies par l'article 20 de l'annexe IV de l'accord de Partenariat ACP-CE.

4.3. Budget et calendrier indicatifs

Le financement FED de 6.500.000 d'euro se répartira selon le budget indicatif suivant:

Activités	Contribution UE (EUR)	Contribution des autres partenaires (PNUD et gouvernement RCA)	Modalités de mise en œuvre
Appui au processus électoral (activités et visibilité)	6.200.000	5.080.000	Convention de contribution entre l'UE et le PNUD
Assistance technique en appui au processus électoral auprès de la CEI	200.000		Contrat de services
Audit, évaluation	40.000		Contrat de services
Imprévus*	60.000		
Total	6.500.000	5.080.000	
Grand total			11.580.000

* L'utilisation des imprévus nécessite l'accord préalable des services de la Commission.

La période d'exécution de la présente convention de financement est de 48 mois.

4.4. Suivi de l'exécution

Le suivi de l'exécution de ce programme sera réalisé sur base d'indicateurs objectifs. Des missions de suivi de la Délégation de l'Union Européenne, de la JTF (EC-UNDP Joint Task force) feront partie du plan de suivi.

Pour toutes les activités de soutien à la CEI réalisées par le PNUD, le Comité de pilotage qui sera mis en place vérifiera les orientations et les conditions de mise en œuvre du programme. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) avec la CEI assurera le suivi au niveau opérationnel. Elle soumettra des rapports d'activités et financiers et développera des moyens de communication.

4.5. Évaluation et audit

Des provisions budgétaires pour les évaluations (à mi-parcours et finale) et les audits (option à mi-parcours et finale) sont prévues dans le budget. Les missions seront confiées à des experts et cabinets indépendants recrutés conformément aux procédures du FED.

4.6. Communication et visibilité

Le projet prend les mesures de communication et de visibilité en compte selon le guide de communication et de visibilité dans le cadre des actions extérieures. Le budget du projet accordé aux actions de communication assure ces mesures. Les actions de visibilité seront prévues dans la convention de contribution signée avec le PNUD.